

Compte rendu du Conseil Municipal Réunion du 19 janvier 2011 à 18h30 en mairie

Convocation en date du 11 janvier 2011

L'an deux mil onze, le Dix Neuf Janvier, le Conseil Municipal de Lignerolles s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacky GUICHON, 1^{er} adjoint du Maire.

Présents :

Mmes COLAZZO Ginette, COSTA Chantale, MARAIS Michelle,
MM. AMOSSÉ Bernard SIMONNET Jacques, PENTHIER Thierry, GUICHON Jacky,
TINDILLERE Alain, AUBERT Jean-Pierre, MARAIS Eric

Absent : Mme GIBARD Myriam

Pouvoirs : M. PEROCHE Daniel pour M. GUICHON Jacky
Mlle BUVAT Carole pour M. AMOSSÉ Bernard
Mme REGERAT Sophie pour Mme MARAIS Michelle
Mme SCHURCH Mireille pour M. AUBERT Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Eric MARAIS

Monsieur GUICHON Jacky transmet les excuses de Madame le Maire qui ne peut assister au Conseil Municipal de ce jour en raison d'une réunion importante au Sénat.

01-2011 / Travaux de la Rue de la Bascule dans le cadre du CCAB - Enfouissement du réseau électrique et téléphonique.

Monsieur GUICHON informe les membres du Conseil qu'il est nécessaire d'enfouir les réseaux électriques et téléphoniques lors de la rénovation de la Rue de la Bascule. Le SDE (Syndicat Départemental d'Electricité), dont la commune est membre et qui gère les éclairages publics, annonce une étude préalable d'un an avant les travaux d'enfouissement d'une durée de 6 mois.

Le coût de la participation de la commune s'élève à :

- 28 500 euros pour la dissimulation des réseaux
- (coût total pour le SDE de l'opération : 95 000 euros)
- 5 160 euros pour l'éclairage public lié à la dissimulation des réseaux
(coût total pour le SDE de l'opération : 12 900 euros)

Compte tenu des montants importants qui doivent être pris sur le budget de fonctionnement de la commune, le SDE propose un étalement de la participation sur 15 ans.

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :*

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- *autorisent Mme le Maire à signer la commande de l'étude du SDE*
- *acceptent un étalement de la participation sur 15 ans, soit 2 565 euros/an pour l'enfouissement des réseaux et 464 euros/an pour les travaux d'éclairage public. Ces montants seront inscrits sur la ligne comptable 6554 du budget de la commune.*

Monsieur AUBERT explique la chronologie des réalisations :

- 1- enfouissement des réseaux électriques et travaux d'éclairage public
- 2- traitement des eaux pluviales

3- réfection de la chaussée

Monsieur AMOSSÉ constate que l'étude est très longue et demande que le délai soit réduit. Monsieur GUICHON sollicitera le SDE pour accélérer l'étude.

02-2011 / Demande du concours financier Fond II du Conseil Général pour les travaux d'investissements relatifs au CCAB

Suite aux choix d'orientation du CCAB du Conseil Municipal en date du 3 décembre 2010, Monsieur AUBERT présente une estimation de la réfection de la rue de la Bascule réalisée par les services de la Direction Départementale des Territoires (DDT).

Les travaux sont à réaliser en 2 tranches :

- tranche 1 : trottoirs et collecte des eaux pluviales pour 32 758 euros HT
- tranche 2 : chaussée pour 18 310 euros HT

Il indique que l'estimation est basée sur une chaussée en enduit tri-couche. Ce choix s'explique par une facilité d'entretien de la voirie. La proposition d'une réfection en enrobé est écartée.

*Après en avoir délibéré,
les membres du conseil par :*

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- *décident d'inscrire dans le budget 2011 de la commune en section d'investissement les travaux de réfection de la Rue de la Bascule.*
- *Autorisent Mme le Maire à solliciter une aide financière du Fond II du Conseil Général calculée sur le montant HT des travaux, soit 51 068 euros.*

Monsieur SIMONNET indique que le choix d'une réfection de la chaussée en tri-couche conditionne les autres aménagements du Centre Bourg pour une bonne harmonisation.

03-2011 / Adhésion à l'ATDA (Agence Technique Départementale de l'Allier)

Monsieur GUICHON Jacky rappelle qu'en 2005 a été créée entre le Département, les communes et les structures intercommunales, l'Agence Technique Départementale de l'Allier.

Conformément à l'article L 5511.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Agence Technique Départementale de l'Allier, établissement public administratif, a pour objet d'apporter une assistance d'ordre juridique, financier et technique à ses adhérents. A ce titre, l'Agence Technique Départementale de l'Allier proposait jusqu'à présent à ses membres :

- une assistance en matière informatique : appui technique et formation pour l'utilisation des progiciels, télétransmission des actes au contrôle de légalité...,
- et une assistance en matière de développement local : veille de l'actualité, service question réponse, organisation de formation à destination des personnels des collectivités et des élus...

Désormais, en complément de ces missions, l'Agence Technique Départementale de l'Allier propose également les prestations suivantes :

- une assistance à la maîtrise d'ouvrage comprenant :
 - la réalisation d'étude de faisabilité en phase pré opérationnelle du projet dans le domaine de l'aménagement de l'espace public, de la voirie, des bâtiments, afin d'apporter au maître d'ouvrage adhérent des éléments architecturaux, techniques et économiques lui permettant de définir son programme.
 - la conduite d'étude. Cette mission pourra comprendre la rédaction du cahier des charges, l'assistance à la passation du contrat d'étude et l'assistance au suivi de l'étude.

- une assistance en phase opérationnelle afin d'apporter au maître d'ouvrage adhérent une assistance générale à caractère administratif, financier et technique dans toutes les phases de l'opération sous forme de prestation, de conseil, d'organisation, d'élaboration d'outil, de suivi.

Ces assistances sont exclusives de toute mission de maîtrise d'œuvre.

- une assistance financière comprenant :
 - une aide à l'élaboration du plan de financement d'une opération donnée,
 - la réalisation d'analyse financière prospective et rétrospective.

La contrepartie du bénéfice des missions d'assistance est assurée par les contributions versées par les membres de l'ATDA au titre de l'article 23 des statuts.

En application de la délibération du conseil d'administration de l'ATDA en date du 11 décembre 2009, cette cotisation unique s'établit comme suit :

a) Communes :

- Commune < 2000 habitants : 0,50 € / hab
- Commune ≥ 2000 et < 5000 habitants : 0,75 € / hab
- Commune ≥ 5000 habitants : 1,00 € / hab

La population de référence est la population municipale en vigueur l'année considérée.

b) Communautés de communes :

- Communauté de Communes < 5 000 hab : 1 000 €
- Communauté de Communes ≥ 5 000 hab et < 10 000 hab : 1 500 €
- Communauté de Communes ≥ 10 000 hab : 2 500 €

La population de référence est la population municipale en vigueur l'année considérée.

c) Communauté d'agglomération : 20 000 €

d) Autres structures intercommunales : Forfait de 500 €

Considérant l'intérêt pour la commune de bénéficier de l'ensemble des services proposés par l'Agence Technique Départementale de l'Allier,

Après en avoir délibéré,

les membres du conseil par :

voix pour : 14

voix contre :

abstention :

- *décident de maintenir son adhésion à l'Agence Technique Départementale de l'Allier,*
- *approuvent les statuts modifiés de l'Agence Technique Départementale de l'Allier,*
- *s'engagent à verser dans les caisses du Receveur de l'Agence Technique Départementale de l'Allier, le montant de la participation calculée en fonction du nombre d'habitants (population municipale en vigueur l'année considérée) ou le montant de la participation forfaitaire,*
- *autorisent Madame le Maire à signer la conventions à intervenir avec l'Agence Technique Départementale de l'Allier.*

04-2011/ Equilibre commercial de MONTLUÇON :

LECLERC Ouvre un Hypermarché de 8500m² Zone de Chateaugay

LECLERC route d'Evax ferme dans les 2 ans.

Alertés par la presse locale par des propos confirmés par des représentants de communes à la communauté d'Agglomération de Montluçon; les élus de Lignerolles réunis en conseil municipal ce 19 Janvier 2011, citoyens consommateurs de la zone périurbaine Sud/Sud-ouest de l'agglomération de Montluçon, s'alarment de cette fermeture, à contre-courant de tout ce que prône:

- le bon sens,
- la commodité d'accès,
- les économies de temps et de carburant, (pour une population souvent déjà éloignée des centres d'approvisionnements),
- le langage politique de nos plus hauts dirigeants (taxe carbone),
- la participation modeste à la sauvegarde de la Planète.

Le service de première nécessité aux habitants de la périphérie sud de Montluçon, s'éloigne de plus en plus, pour qui ? pourquoi ? pour quel résultat ? le déséquilibre amorcé ne contribuera-t-il pas à les pénaliser encore un peu plus ?

Les élus lancent l'alerte à la désertification commerciale de ce secteur, et demandent aux instances décisionnaires économiques, administratives et politiques de l'Agglomération de Montluçon que tout soit mis en œuvre pour le MAINTIEN, au SUD de la ville, d'un ESPACE de qualité de DISTRIBUTION multi - services : Alimentation, bricolage, équipement de la maison, carburant... facile d'accès.

Ils en appellent aux élus des communes de la même zone de chalandise, pour entreprendre des démarches identiques.

Communes de : Montluçon
 Lavault sainte Anne
 Premilhat
 Teillet Argenty
 Saint Genest
 Sainte Thérance
 Mazirat
 Viersat
 Budelière
 Evax les Bains
 Chambon sur Voueize

Vote en urgence d'une délibération relative à la Direction Multi-sites des Centres d'Accueil de Mineurs

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 10 (présents)

Voix contre : 0

Abstention : 0

- vote l'urgence de la délibération

05-2011 / Direction de l'Accueil Collectif de Mineurs (ACM)

Une réunion s'est tenue vendredi 14 janvier 2011 entre les élues de Teillet-Argenty, Lavault Ste Anne, Prémilhat, la Directrice du Centre Social de Saint Martinien et deux représentantes de la DDCSPP (ex DDJS), au sujet de l'encadrement des ACM.

En effet, suivant la réglementation en cours, chaque structure d'accueil périscolaire communal doit être dirigée par un personnel territorial possédant le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction).

Ors, certaines collectivités, dont Lignerolles, n'ont pas le personnel titulaire du BAFD. Dans ce contexte, la DDCSPP ne peut homologuer le service d'accueil de la commune et la CAF apporter son soutien financier.

Il est donc envisagé de confier la Direction des ACM au Centre Social de St Martinien et de créer une Direction multi-sites.

Des règles comptables et de gestion sont à trouver. Le conseil municipal souhaite que les communes candidates à la Direction Multi-sites, avancent vers la mutualisation des directions pour apporter un plus en terme de formation professionnelle aux agents d'animation et de créer un réseau plus favorable au développement pédagogique des animations proposées. Ce serait une source d'ouverture consolidant les agents des CLSH dans ces communes qui se retrouvent souvent bien isolées.

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal par

Voix pour : 10 (présents)

Voix contre : 0

Abstention : 0

- *est favorable à la mise en place d'une Direction Multi-site avec le Centre Social de St Martinien.*

Informations :

- Les Beloteuses : nouvelle association de la commune. Les membres se réunissent chaque mercredi après-midi à la Maison des Loisirs.
- Festival Jazz : l'ADELL, association organisatrice du Festival Jazz "Au fil du Cher", sollicite des communes volontaires pour accueillir un concert de jazz entre le 18 et 24 juillet 2011. Une réponse favorable sera rédigée.
- Bulletin Municipal : la maquette est prête et présentée aux membres du Conseil. Thierry Penthier remercie Chantale Costa pour le travail qu'elle a réalisé pendant des semaines pour la conception du bulletin municipal.
- Festivités locales :
 - Concours de belote organisé par l'USLL samedi 22 janvier 2011 au CACS
 - Coq au vin, préparé par l'Amicale Laïque, samedi 5 février 2011 au CACS

Fin de la séance : 19h45